

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'administration. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire corporative du Réseau de transport de Longueuil et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.



ASSEMBLÉE 17-CAP-03

Procès-verbal de **l'assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive **le jeudi 9 mars 2017**, à 17 h, à la salle Vieux-Longueuil du centre administratif du Réseau, 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Madame Colette Éthier, présidente et conseillère de la Ville de Longueuil
Monsieur Alexandre Plante, vice-président et conseiller de la Ville de Brossard
Monsieur Éric Beaulieu, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Isabelle Bérubé, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
Monsieur Alain Dépatie, maire de la Ville de Saint-Lambert
Monsieur Michel Lanctôt, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Pierrette Laperle, représentante des usagers du transport adapté
Monsieur Benoît L'Ecuyer, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Xavier Léger, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Hélène Picard, représentante des usagers du transport régulier
Madame Magalie Queval, conseillère de la Ville de Boucherville

N'a pu assister :

Madame Monique Bastien, conseillère de la Ville de Longueuil

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général
Madame Carole Cousineau, secrétaire corporative

1. RÉSOLUTION NUMÉRO 17-22

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Alain Dépatie, appuyé par monsieur Alexandre Plante :

« D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Mot de la présidente

Bonjour à tous,

C'est avec plaisir que je vous présente les plus récents événements en matière de transport.

Premièrement, soulignons que le RTL fait un pas de plus vers l'électrification de son parc d'autobus avec l'arrivée dès maintenant de 15 véhicules et de 22 à l'automne. Ces nouveaux véhicules à technologie hybride permettront notamment l'arrêt complet du moteur diesel lorsque l'autobus est immobile ou lors de l'embarquement des passagers, diminuant ainsi les émissions de gaz à effet de serre.

Le chantier de l'électrification des transports, dont ce projet fait partie, est inscrit à notre plan stratégique et constitue une priorité qui renforce notre positionnement à l'égard du développement durable.

C'est aussi avec plaisir que je souligne la mise en service en décembre dernier de 9 abribus distinctifs de nouvelle génération sur les circuits 33 et 77 sur le boulevard Taschereau à Brossard.

De ce nombre, 4 nouveaux abribus distinctifs remplacent des abribus existants, en direction du terminus Panama, et 5 sont de nouvelles installations, améliorant ainsi les conditions d'attente de nos passagers. Cette initiative s'ajoute à celles déjà implantées sur ce tronçon majeur, tels les voies réservées et les feux prioritaires, ayant pour objectif d'assurer une circulation plus fluide pour les autobus.

Par ailleurs, je suis très fière que les services du RTL soient maintenant accessibles à toutes les Commissions scolaires de l'agglomération de Longueuil, soit Marie-Victorin, Riverside et des Patriotes grâce à différents programmes adaptés pour chacune de celles-ci.

Le *Programme de familiarisation au transport collectif* permet aux jeunes, des classes spécialisées, d'utiliser le transport collectif accompagné d'un intervenant de leur école. Depuis son implantation à la Commission scolaire Marie-Victorin en 2013, ce programme qui mise sur l'autonomie des jeunes remporte un vif succès. Le *programme RTL au primaire* implanté en 2008 est également reconduit. Celui-ci permet un accès gratuit aux services du RTL lors des sorties scolaires. Pour les jeunes utilisateurs, il s'agit souvent d'une première expérience en transport collectif pour qui le simple voyage à bord constitue toute une aventure et qui pourrait s'avérer déterminante dans leur choix de transport futur!

Je tiens également à souligner le succès d'un partenariat novateur entre le RTL et la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville qui a permis, pendant toute la saison hivernale, de faciliter les déplacements de la clientèle dans le cadre d'activités sportives. En effet, nombre d'adeptes ont pu s'initier et pratiquer le ski en se rendant gratuitement à la station Mont Saint-Bruno en empruntant la nouvelle navette Skibus, et ce, toutes les fins de semaine de la saison. Il s'agit d'un bel exemple d'ententes qui visent à susciter l'utilisation du transport collectif en tout temps, pour la réalisation d'activités familiales!

En terminant, permettez-moi de souligner la grande générosité des employés du RTL qui ne ménagent aucun effort lorsque vient le temps de supporter des causes qui leur tiennent à cœur, comme celle des enfants malades.

Depuis maintenant 5 ans, Marc Boivin, Pierre Héroux et Martyne Brisson sont impliqués dans la collecte de dons d'Opération enfants soleil. En février dernier, ils ont notamment organisé l'événement *Maison enfants soleil* sur les différents sites du RTL afin d'amasser des fonds pour la cause. D'autres activités sont prévues d'ici mai prochain.

Depuis 5 ans, c'est un montant de plus de 120 000 \$ que le groupe a amassé ! Je tiens aussi à souligner également la contribution de François Veilleux, Christine Dunn, Benoit Giguère et Lyne Fontaine. Bravo !

Je vous remercie de votre attention !

3. Période de questions du public

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil d'administration.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

4. Adoption des procès-verbaux

4.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-25

Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 2 février 2017

Il est proposé par madame Magalie Queval, appuyé par monsieur Michel Lanctôt :

« D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du conseil d'administration tenue le 2 février 2017. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Dossiers - Mobilité durable

5.1. RÉSOLUTION NUMÉRO 17-24

Gratuité sur différentes lignes du réseau à l'occasion des événements «36h en action», «36h sur l'île» et «36h en couleurs»

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil est le transporteur officiel des différents événements « 36 heures » organisés par la Ville de Longueuil;

Il est proposé par monsieur Éric Beaulieu, appuyé par monsieur Xavier Léger :

« D'OFFRIR un accès gratuit aux clients payant comptant ou avec des passages sur carte OPUS ou SOLO sur présentation du coupon d'embarquement des événements « 36 heures » :

- Sur les lignes 20 et 123 du vendredi 19 mai à 18 heures jusqu'à la fin du service le dimanche 21 mai;
- Sur la ligne 81 du vendredi 14 juillet à 18 heures jusqu'à la fin du service le dimanche 16 juillet;
- Sur la ligne 71 du vendredi 6 octobre à 18 heures jusqu'à la fin du service le dimanche 8 octobre;

Aux termes de l'article 27 de la Partie IV de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (2016, chapitre 8), la présente résolution a obtenu l'autorisation du Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi no 76;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-25

Gratuité sur les lignes 61 et 80 à l'occasion de l'événement «La Grande Gourmandise»

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil est le transporteur officiel de l'événement « La Grande Gourmandise »;

Il est proposé par madame Magalie Queval, appuyé par monsieur Michel Lanctôt :

« D'OFFRIR un accès gratuit sur les lignes 61 et 80 du vendredi 16 juin à 18 heures jusqu'à la fin du service le dimanche 18 juin aux clients payant comptant ou avec des passages sur carte OPUS ou SOLO sur présentation du coupon d'embarquement de l'événement « La Grande Gourmandise » ;

Aux termes de l'article 27 de la Partie IV de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (2016, chapitre 8), la présente résolution a obtenu l'autorisation du Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi no 76;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 RÉSOLUTION 17-26

Gratuité sur les lignes 1 et 6 à l'occasion du festival Classica

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil est le transporteur officiel du festival « Classica »;

Il est proposé par monsieur Alain Dépatie, appuyé par monsieur Alexandre Plante :

« D'OFFRIR un accès gratuit sur les lignes 1 et 6 du vendredi 2 juin à 18 heures jusqu'à la fin du service le dimanche 4 juin aux clients payant comptant ou avec des passages sur carte OPUS ou SOLO sur présentation du coupon d'embarquement du festival « Classica »;

Aux termes de l'article 27 de la Partie IV de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (2016, chapitre 8), la présente résolution a obtenu l'autorisation du Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi no 76;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 RÉSOLUTION 17-27

Transaction d'échange de terrains entre Global B. Rodi 2000 Inc. et le RTL

CONSIDÉRANT QUE les parties détiennent des immeubles contigus, leurs emplacements d'affaires respectifs étant limitrophes;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent procéder à un échange de ces immeubles de façon à mieux définir leur environnement d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE la transaction projetée est avantageuse pour le RTL et pour Global B. Rodi 2000 inc.;

CONSIDÉRANT QUE dans la promesse d'échange Global B. Rodi 2000 inc. s'engage à satisfaire les obligations soulevées par le conseil d'administration du RTL;

Il est proposé par monsieur Alexandre Plante, appuyé par madame Isabelle Bérubé :

« D'AUTORISER la signature de la promesse d'échange de terrains entre Global B. Rodi 2000 inc. et le Réseau;

D'AUTORISER une procuration afin de mandater la compagnie Global B. Rodi 2000 inc. à signer pour et au nom du Réseau le projet de lotissement et de réaménagement de l'aire de stationnement, ainsi que la demande de dérogation mineure;

D'AUTORISER, à la réalisation des travaux, le directeur général à signer l'acte d'échange de terrains avec la compagnie Global B. Rodi 2000 inc. sans aucune soule pour le Réseau;

Que le directeur général du RTL soit et est, par la présente, autorisé à signer pour et au nom du RTL tout document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente;

Que la résolution 12-93 adoptée le 6 septembre 2012 soit modifiée en conséquence;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Dossiers – Gestion durable des ressources

6.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-28

Adoption du règlement L-73 autorisant un emprunt pour financer la réalisation des travaux de réfection majeure au centre d'exploitation Saint-Hubert

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (S-30.01), le Réseau peut décréter un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement L-73 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi;

Il est proposé par monsieur Éric Beaulieu, appuyé par monsieur Michel Lanctôt :

« D'ADOPTER le règlement d'emprunt L-73 autorisant un emprunt à long terme au montant de soixante-dix-sept millions de dollars (77 000 000 \$) pour financer la réalisation des travaux de réfection majeure du centre d'exploitation Saint-Hubert;

DE SOUMETTRE le règlement à l'approbation du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, tel que le prévoit l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (S-30.01);

D'AUTORISER les personnes désignées dans le Règlement intérieur de la Société de transport de Longueuil L-02 à signer pour et au nom du Réseau de transport de Longueuil tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes;

Aux termes de l'article 27 de la Partie IV de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (2016, chapitre 8), la présente résolution a obtenu l'autorisation du Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi no 76;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-29

Adoption du règlement L-74 modifiant le règlement L-57 tel qu'amendé, relatif à la constitution d'un fonds de roulement

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 124.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (S-30.01), le Réseau peut édicter un règlement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement L-74 a été expédié aux membres, conformément à l'article 50 de la Loi;

Il est proposé par monsieur Xavier Léger, appuyé par madame Hélène Picard :

« D'ADOPTER le règlement L-74 intitulé Règlement modifiant le règlement L-57 tel qu'amendé, relatif à la constitution d'un fonds de roulement;

QUE le règlement L-74 entre en vigueur le quinzième jour de sa publication dans un journal diffusé sur le territoire du réseau;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-30

Utilisation du fonds de roulement pour des achats d'immobilisations

Il est proposé par monsieur Xavier Léger, appuyé par monsieur Michel Lanctôt :

« D'AUTORISER l'utilisation du fonds de roulement pour financer l'acquisition de diverses immobilisations, les modifications aux différents systèmes financiers du Réseau de transport de Longueuil (RTL) et le programme de départ anticipé à la retraite d'employés;

Qu'en conséquence, une somme de 762 000 \$ soit appropriée à même le fonds de roulement et d'en assurer le remboursement selon les paramètres du règlement L-57 tel qu'amendé en l'occurrence sur une période de cinq (5) ans à partir de l'année 2018;

La présente résolution prend effet à compter du 10 avril 2017. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-31

Octroi de contrat – Inspection et réparation des chariots élévateurs et plateformes aux centres d’exploitation Longueuil et Saint-Hubert

Il est proposé par monsieur Michel Lanctôt, appuyé par monsieur Xavier Léger :

« D’OCTROYER le contrat à la suite de l’appel d’offres public P16-031 – Inspection et réparation des chariots élévateurs et plateformes aux centres d’exploitation Longueuil et St-Hubert pour une durée de trois (3) ans à compter des présentes, au plus bas soumissionnaire conforme, soit RYDER ÉQUIPEMENT DE MANUTENTION, aux prix unitaires soumis, pour un montant estimé à 121 993.08 \$, toutes taxes comprises, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n’excédant pas les crédits disponibles ».

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-32

Octroi de contrat – Prolongation de contrat – service de taxi collectif aux usagers

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service de taxi collectif aux usagers vient à échéance le 2 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat prévoyait la possibilité de prolonger le contrat jusqu’à concurrence de deux années additionnelles;

CONSIDÉRANT QUE les services rendus sont à la satisfaction du RTL;

Il est proposé par madame Isabelle Bérubé, appuyé par monsieur Michel Lanctôt :

« D’EXERCER la deuxième option de prolongation du mandat P15-004 – Service de taxi collectif aux usagers à la firme 9145-7200 Québec Inc. faisant affaire sous le nom d’Allo Taxi, pour une période additionnelle d’une année conformément à l’appel d’offres, aux prix unitaires soumis, majorés en fonction de la moyenne de l’indice des prix à la consommation (IPC), pour un montant estimé à 1 561 451.51 \$, toutes taxes comprises, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis. »

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-33

Octroi de contrat – Entretien ménager centre administratif

Il est proposé par monsieur Michel Lanctôt, appuyé par madame Hélène Picard :

« D’OCTROYER le contrat à la suite de l’appel d’offres public P16-028 – Entretien ménager au siège social pour une durée de trois (3) ans à compter du 3 avril 2017, au plus bas soumissionnaire conforme, soit « COFORCE INC. », personne morale sans but lucratif, aux prix unitaires soumis, pour un montant estimé à 107 107.76 \$, taxes exonérées, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n’excédant pas les crédits disponibles. »

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6.7 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-34

Dépôt — Liste des chèques émis

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 21 janvier 2017 au 26 février 2017 pour le paiement des comptes inscrits au montant de 10 797 294.22 \$.»

6.8 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-35

Dépôt — Liste des honoraires professionnels

« PRENDRE acte du dépôt pour paiement de la liste des factures d'honoraires professionnels en date du 9 mars 2017 au montant total de 50 716.13 \$. »

6.9 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-36

Dépôt — Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – janvier 2017

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois de janvier 2017. »

7. **Affaires nouvelles**

Aucun sujet n'est inscrit à ce point.

8. **Intervention des membres du conseil**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil d'administration interviennent à tour de rôle.

Madame Magalie Queval convie la population à l'événement « La Grande Gourmandise » qui aura lieu les 16, 17 et 18 juin 2017.

Madame Isabelle Bérubé remercie les chauffeurs ainsi que le personnel du RTL pour la mise en place de la navette Skibus, elle espère que le projet sera reconduit l'année prochaine.

La présidente remercie les équipes d'employés du RTL ainsi que la direction générale pour leur excellent travail.

9. RÉSOLUTION NUMÉRO 17-37

Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Pierrette Laperle, appuyé par monsieur Xavier Léger :

« De lever la présente assemblée. » Il est 17 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) COLETTE ÉTHIER
Colette Éthier
Présidente

(S) CAROLE COUSINEAU
Carole Cousineau
Secrétaire corporative